



DECISION DU MAIRE
Prise en application de l'Article L.2122-22
du Code général des collectivités territoriales
n° DESG-2024-30

Le Maire de la commune de LA RAVOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°12/12.2020 du 14 décembre 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs des spectacles programmés à l'Espace Culturel Jean Blanc ;

DECIDE

Article 1 : Le prix des billets pour les spectacles la saison 2024/2025 à l'Espace Culturel Jean Blanc sont définis comme suit :

- Plein tarif

- Catégorie A : 30 €
- Catégorie B : 25 €
- Catégorie C : 20 €
- Catégorie D : 17 €

- Tarif réduit

- Catégorie A : 25 €
- Catégorie B : 22 €
- Catégorie C : 17 €
- Catégorie D : 14 €

- Tarif jeune / spectacles à voir en famille : 6€

- Tarif spectacle très jeune public : 2€

- Tarif abonnement : 25% sur le tarif plein pour 3 spectacles achetés et tarif réduit appliqué à partir du 4^{ème}.

- Tarif représentation scolaire : 5€

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.fr

Date de publication : 06.09.2024

Accusé de réception en préfecture
073-217302132-20240905-DESG-2024-30-AR
Date de télétransmission : 06/09/2024
Date de réception préfecture : 06/09/2024

<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Discipline</u>	<u>Spectacle</u>	<u>Tarif</u>
Samedi 5 octobre 2024	20h30	Musique	En soirée avec Le Grenier de la Chanson	Cat. D
Vendredi 11 octobre 2024	20h30	Musique	Noé Preszow	Cat. C
Vendredi 15 novembre 2024	20h30	Humour	Véronique Gallo	Cat. B
Samedi 23 novembre 2024	20h30	Théâtre	Le Secret des secrets	Cat. B
Vendredi 29 novembre 2024	20h30	Musique	Amy by Romy	Cat. D
Samedi 7 décembre 2024	18h00	Rêverie Acrobatique et Musicale	Les songes d'Elisabeth / Cie Les petits détournements	6€
Mercredi 18 décembre 2024	16h30	Très jeune public	Chat Chat / Cie Zapoï	2€
Vendredi 24 janvier 2025	20h30	Théâtre	Smile	Cat. A
Vendredi 25 janvier 2025	20h30	Musique Classique	Duo Felicien Brut & Edouard Macarez	Cat. D
Jedi 6 février 2025	20h30	Humour	Florian Lex	Cat. B
Samedi 15 mars 2025	18h00	Ballet rocambolesque	Un lac des cygnes / Cie Oléïa	Cat. D
Vendredi 21 mars 2025	20h30	Humour Musical	Blønd and Blønd and Blønd	Cat. C
Vendredi 28 mars 2025	20h30	Théâtre	Les crapauds fous	Cat. A
Samedi 05 avril 2025	20h30	Humour	Laura Domenge	Cat. C
Vendredi 11 avril 2025	18h30	Cirque	Plus Haut / Cie Barolosolo	6€
Vendredi 18 avril 2025	20h30	Musique	King	Cat. D

Article 2 : Le tarif réduit s'applique pour les abonnés, étudiants de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, carte Savatou, carte Avoisnantes et groupe de plus de 10 personnes.

Article 3 : Le tarif jeune s'applique pour les moins de 16 ans et pour les spectacles à voir en famille.

Article 4 : Une formule d'abonnement est proposée à partir de 3 spectacles achetés. Une réduction de 25% sera appliquée sur le tarif plein. La personne titulaire d'un abonnement bénéficiera du tarif réduit à partir du 4^{ème} spectacle.

Article 5 : Dans le cadre de sa politique d'accès à la culture pour tous, la commune délivrera des invitations par spectacle dans les cas suivants :

- 5 invitations aux élèves de l'école de musique Onde et Notes.
- 5 invitations aux usagers de Cultures du cœur Savoie.
- 1 invitation pour 1 place plein tarif acheté et 1 abonnement offert pour un 1 abonnement acheté par les adhérents de l'amicale du personnel.
- 10 invitations pour les productions et compagnies selon les termes définis dans les contrats de cession.
- 4 invitations aux auditeurs de France Bleu par le biais d'un jeu concours sous réserve de la reconduction du partenariat et des spectacles.
- 1 invitation pour un spectacle pour la saison culturelle en cours, à chaque nouvel habitant majeur, dès lors qu'il est inscrit à la cérémonie des nouveaux arrivants organisée par la commune.
- 1 invitation lors des baptêmes civils au sein de la mairie de La Ravoire.
- 4 invitations au service communication de Grand Chambéry pour un jeu concours sur facebook.
- 1 invitation au correspondant du Dauphiné Libéré.
- 2 invitations aux élus référents le soir du spectacle.
- 4 invitations à Synchro Bus en contrepartie de l'affiche des spectacles de la saison culturelle dans les bus du réseau.
- Dans le cadre de la mise en valeur de la Commune et de son action culturelle, 10 invitations pourront être mises à disposition des différents acteurs du territoire.

Article 6 : Le régisseur de recettes, les régisseurs suppléants sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de cette décision dont une copie sera adressée au Service de Gestion Comptable de Chambéry.

Article 7 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à La Ravoire, le 5 septembre 2024.

Le Maire,

Alexandre GENNARO



La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, Boîte postale 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72

73491 La Ravoire cedex

Tél. 04 79 72 52 00

Fax 04 79 72 74 84

www.laravoire.fr